

Indicateurs et objectifs

Les deux principaux indicateurs utilisés par Romande Energie pour mesurer et suivre son exposition aux risques et opportunités climatiques sont le niveau d'émissions GES (scopes 1, 2 et 3) ainsi que l'intensité carbone de son chiffre d'affaires. En adéquation avec l'ambition de l'entreprise d'être un acteur de la décarbonation de la Suisse romande, l'entreprise suit également deux indicateurs clés: la production d'énergies renouvelables ainsi que les économies de CO₂e liées à nos CAD et notre production de pellets.

L'ensemble des indicateurs de suivi et leurs objectifs est reporté en page 55 de ce rapport de durabilité. Le prix interne de la tonne de carbone utilisé est de CHF 100. Ce prix permet d'évaluer en interne la performance financière de chaque Unité pondérée par le coût de ses émissions de gaz à effet de serre.

Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre

Le changement climatique est une réalité comme en témoignent les nombreux événements climatiques qui ont touché la Suisse en 2024. Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont clairement établi le lien entre l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) due aux activités humaines et l'accélération du changement et réchauffement climatique. Les accords de Paris 2015 ont fixé un cadre pour réduire les émissions de GES de 50% en 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, afin de limiter l'augmentation de la température à un maximum de 1.5° Celsius comparé aux ères préindustrielles. Le Canton de Vaud a adopté cet objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre du Plan Climat Vaudois. Parmi les mesures stratégiques figurent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et une augmentation significative de la production des énergies renouvelables.

	Réduction de nos émissions	Contribution à la décarbonation chez nos clients	Augmentation des puits de carbone
Impact	Dans notre chaîne de valeur	Dans notre chaîne de valeur	Hors de notre chaîne de valeur
Indicateur de suivi	Intensité carbone	Indicateur interne	tCO ₂ e* émissions séquestrées
Objectif	Baisse de 5% par an de notre intensité carbone (exprimée en grammes de CO ₂ e par franc de chiffre d'affaires)	Non communiqué, sauf pour le CAD et la production de pellets	Entre 1'900 et 2'100 tCO ₂ e par an
Exemples d'actions réalisées	• Electrification croissante de notre flotte de véhicules propriété de Romande Energie • Calcul des émissions liées à nos pertes réseaux et à l'achat de garanties d'origine de notre production propre • Formations des collaborateurs validées par un engagement personnel de chacun • Charte achats durables éditée en 2024 • Mise en service de nouvelles infrastructures de production d'énergie renouvelable: 1^{er} parc éolien vaudois, centrales hydroélectriques et CAD, solaires	• ID GO • Commune Rénove • Calcul des économies de CO₂e liées à nos CAD et notre production de pellets • Bornes de recharge • Smart meters • Audit clients	Signature de deux conventions de reboisement en juin 2021 avec On a Mission et ArboRise. Ces projets ne sont pas pris en compte dans notre bilan GES.

* tCO₂e: tonne CO₂ équivalent

En tant qu'entreprise responsable et énergéticienne, Romande Energie reconnaît le rôle majeur qu'elle joue dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'atteinte de la neutralité carbone de la région. Dans le cadre de sa stratégie 2030, Romande Energie a confirmé son positionnement ambitieux, celui d'être un acteur essentiel de la décarbonation de la Suisse romande.

Ce rôle s'articule autour de trois axes présentés dans le tableau ci-contre. [GRI 305-5](#)

Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie

Le BGES de Romande Energie est établi selon les normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

L'approche retenue concernant le périmètre des sociétés du groupe Romande Energie est celle du contrôle financier, en ligne avec le périmètre retenu pour les comptes consolidés (voir note 27, page 138).

Le BGES mesure les émissions des gaz suivants : Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Les émissions biogéniques liées au chauffage à distance ne font pas partie des émissions listées par le *GHG Protocol*.

Le *GHG Protocol* regroupe les émissions en trois catégories (scopes), qui, pour Romande Energie, correspondent à:

- **Scope 1:** Émissions directes de GES, provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise: Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile); Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets); Déplacements avec des véhicules propriété de RE; Émissions fugitives (climatisation / réfrigération / disjoncteurs).
- **Scope 2:** Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation: Émissions indirectes liées à l'usage interne; Pertes de transport et distribution.
- **Scope 3:** Émissions indirectes qui ne sont pas incluses dans les scopes 1 et 2, provenant des activités amont et aval de Romande Energie, tout au long de sa chaîne de valeur: Émissions indirectes du scope 1; Électricité vendue aux clients; Voyages d'affaires des collaboratrices et collaborateurs; Déplacements pendulaires des collaboratrices et collaborateurs; Biens d'équipements (CAPEX); Achats de biens et services; Transport amont des produits et matières achetées; Déchets générés dans les opérations; Transport aval des produits et déchets;

Participations financières. Certaines catégories du scope 3 sont exclues pour diverses raisons: les actifs loués en amont et en aval, le traitement des produits vendus, les franchises ne sont actuellement pas considérées comme pertinentes; l'utilisation et la fin de vie des produits vendus ne sont pas inclus en raison du manque de données et d'une contribution estimée faible aux émissions totales à ce jour. Pour calculer les émissions en équivalent CO₂ (CO₂e), Romande Energie collecte pour les différents scopes des données physiques (encore appelées données primaires) telles que distances parcourues en km, poids des matériaux achetés, kWh consommés ou produits, données fournisseurs. En l'absence de ces données primaires, Romande Energie utilise des données secondaires telles que données monétaires, estimations sur la base de benchmark, de revues littéraires ou d'extrapolations de données existantes.

Les émissions du scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que d'estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets)

Ces données primaires et secondaires sont ensuite multipliées par un facteur d'émission extrait de bases de données reconnues nationalement et internationalement.

Les base de données suisses publiques (KBOB ecobau, mobitool) sont privilégiées, suivies des facteurs d'émission suisses de la base de données privée ECOINVENT (version 3.5) et enfin des facteurs d'émissions internationaux de base de données publiques (Base Carbone/ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Les facteurs d'émissions retenus sont les mêmes qu'en 2023.

Les données publiées correspondent aux valeurs de marché « Market-based », reflétant les garanties d'origine achetées par Romande Energie pour l'électricité consommée par ses clients.

Les bilans retraités sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

Le bilan GES – un exercice d’amélioration continue

Le bilan GES est un sujet d’amélioration continue chez Romande Energie. L’entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.

Cette revue des données nous permet d’améliorer les catégories suivantes pour 2024 et de retraiter conjointement le bilan GES 2023 en utilisant la même approche:

- **Scope 1 – Chauffages à distance:** Recalcul des émissions en fonction du taux de participation de Romande Energie dans les sociétés détenant ces sites, selon le périmètre du contrôle financier
- **Scope 3 – Emissions indirectes du scope 1:** Prise en considération des émissions indirectes provenant d’actifs thermiques (sonde, STEP, lac et nappes) non considérées jusqu’en 2023 lors de l’évaluation des émissions des chauffages à distance
- **Scope 3 – Biens d’équipement:** Les émissions liées aux achats d’équipement dans le cadre des constructions de site de production d’énergie sont maintenant répertoriées dans cette catégorie, elles étaient auparavant dans la section «Biens et services achetés »
- **Scope 3 – Biens et services:** Inclusion des achats de biens et services des filiales Bosson et Pillet SA, Demierre Deschenaux SA, Frigo Service SA, J.M. Lambelet SA, ainsi que les charges courantes (loyer, électricité, eau, internet, téléphonie mobile) qui n’étaient pas répertoriées dans les achats des années précédentes

- **Scope 3 – Voyages d’affaires et déplacements pendulaires des employés:** Prise en compte conclusions de l’étude «Mobilité» concernant les distances et les modes de locomotion des déplacements des employés
- **Scope 3 – Participations financières:** les émissions liées à la participation financière de Romande Energie dans Alpiq via sa participation dans EOS Holding sont intégrées pour la première fois, par transparence et dans le cadre de l’alignement avec le périmètre de la consolidation financière. En addition des scopes 1 et 2 des émissions auditées d’Alpiq, le scope 3 a lui aussi été intégré proportionnellement au taux de détention, du fait de son importance et selon les recommandations du *GHG Protocol*. Seules les émissions d’Alpiq ont été intégrées à cette catégorie à ce jour. Alpiq contribue par ailleurs à la majeure partie des résultats financiers liés aux participations financières du Groupe. Une estimation du reste du portefeuille des sociétés détenues entre 20 et 50% a permis d’évaluer qu’Alpiq représente environ 95%. Il est prévu d’intégrer le reste de ces émissions à partir de 2025, selon les données disponibles.

Le bilan de gaz à effet de serre est un sujet d’amélioration continue chez Romande Energie. L’entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.

Bilan de gaz à effet de serre (GES) 2024

(GRI 305-1, 305-2, 305-3)

Le bilan GES 2024 comparé à 2023 retraité se présente comme suit:

	Bilan GES 2024 (en tCO ₂ e)	Bilan GES 2023 retraité (en tCO ₂ e)	Bilan GES 2023 (en tCO ₂ e)	Variations vs 2023 retraité (en tCO ₂ e)	Variations (en %)
Scope 1					
Émissions directes de GES	8 741	7 251	9 976	1 490	21%
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	114	74	74	40	54%
Chauffage à distance (énergie fossile)	7 453	6 004	8 729	1 449	24%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1 108	1 052	1 052	56	5%
Émissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs)	66	121	121	-55	-45%
Scope 2					
Émissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution	2 043	1 754	1 754	289	16%
Pertes de transmission et distribution	2 043	1 754	1 754	289	16%
Scope 3					
Émissions en amont et en aval de Romande Energie	764 320	810 442	113 210	-46 122	-6%
Cat 3.1 - Biens et services achetés	21 785	19 952	91 812	1 833	9%
Cat 3.2 - Biens d’équipement (CAPEX)	64 632	75 209	0	-10 577	-14%
Cat 3.3 - Électricité vendue aux clients et usage interne	17 877	15 783	15 439	2 094	13%
Cat 3.3 - Émissions indirectes du scope 1	4 014	3 530	1 949	484	14%
Cat 3.4 - Transport amont des produits et matières achetées	1 331	1 437	1 301	-106	-7%
Cat 3.5 - Déchets générés dans les opérations	654	504	351	150	30%
Cat 3.6 - Voyage d’affaires des employés	879	638	813	241	38%
Cat 3.7 - Déplacements pendulaires des employés	905	797	1 487	108	14%
Cat 3.9 - Transport aval des produits et déchets	78	58	58	20	34%
Cat 3.15 - Participations financières	652 165	692 534	0	-40 369	-6%
Total	775 104	819 447	124 940	-44 343	-5.41%
Total excluant participations financières	122 939	126 913	124 940	-3 974	-3.13%
Bilan séparé des émissions biogéniques provenant de la combustion du bois, des chauffages à distance et de la centrale de biomasse d’Enerbois					
	97 424	91 735	97 539	5 689	6.20%

Le bilan GES 2024 s’élève à 775’104 tCO₂e tous scopes confondus, en diminution de 5.41% versus 2023.

Les émissions du scope 3 dominant majoritairement (98.6% du total des émissions, participations financières incluses, 91.2% hors participations financières).

Hors participations financières, 52.6% des émissions sont attribuables aux achats des biens d’équipement servant à la construction ou au maintien d’ouvrage permettant de produire ou distribuer une énergie renouvelable et participer ainsi à la décarbonation de la Suisse Romande. Les achats de biens et services sont le deuxième contributeur aux émissions totales, représentant 18% du total des émissions. Romande Energie a mis en place un programme d’achats durables afin de réduire ces émissions. Les principales variations sont dues à:

Chauffage à distance : +1’449 tCO₂e, soit +24% : utilisation de mazout pour pallier les pannes en 2024

Biens d’équipement : -10’577 tCO₂e, soit -14%: les deux tiers de la baisse des émissions sont attribuables à la baisse d’achat d’équipement (-24 mCHF), le reste étant lié à un mix d’achats plus favorable en pouvoir d’émissions

Biens et services achetés : +1’833 tCO₂e, lié à un mix achats de biens et services défavorables en pouvoir d’émissions, le volume d’achat restant constant

Émissions indirectes du scope 1 : +484 tCO₂e, liée à la décision prise en 2024 de capturer toutes les GO solaires (PR, IPE et obligation de reprise) dans le marquage

Participations financières : -40’369 tCO₂e, soit -6%, entièrement liée aux émissions des participations de Romande Energie dans Alpiq, dont les émissions relatives à l’électricité et gaz revendus aux clients finaux (scope 3) ont respectivement baissé de 10.2 % et 9.8%.

Les émissions de CO₂ biogéniques résultant de la combustion de biomasse pour les chauffages à distance ont été calculées séparément du Bilan GES 2024 selon les principes du *GHG Protocol* et s’élèvent à 97’424 tCO₂e comparées à 91’735 tCO₂e en 2023 (retraité). Le bois incinéré est d’origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse.

Contribution à la décarbonation

Romande Energie met en place une palette de solutions afin de contribuer à la décarbonation de la Suisse Romande.

Depuis deux ans, nous avons décidé de communiquer sur cet aspect en toute transparence pour une raison simple: une large proportion des émissions du bilan GES de Romande Energie provient d'investissements effectués aujourd'hui pour décarboner la Suisse Romande de demain.

En 2024, nous estimons avoir contribué à la décarbonation de la Suisse Romande par la réduction de **7'217 tonnes de CO₂e** grâce au raccordement de bâti existant au chauffage à distance et par une vente de pellets ayant généré seulement **464 tonnes de CO₂e**, c'est-à-dire 97% de moins que ce qui aurait généré par un chauffage moyen dans les bâtiments à usage d'habitation dans le canton de Vaud en 2023 (selon une approche Cycle de Vie). Ces économies ont été possibles grâce à la collaboration de nombreux acteurs en dehors de Romande Energie afin de permettre, in fine, cette substitution de chauffages au gaz, au mazout et électriques.

Réduction (tonnes CO ₂ e)	2021	2022	2023	2024
Chauffage à distance	8 655	6 271	6 913	7 217

Il est à noter que, pour le CAD, le montant d'économies de CO₂e est estimé en se basant sur le remplacement effectif des chauffages du parc existant. Quant aux

pellets, ceux-ci étant des déchets provenant de la scierie attenante, ils sont considérés comme neutre en carbone.

Il est également à noter que ces économies considèrent uniquement les émissions de CO₂e provenant des énergies fossiles et non les émissions de carbone biogénique. Nous nous alignons sur ce point sur les recommandations de la Confédération.

GRI 3-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4, GRI 302-2

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HFCF) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. Romande Energie utilise désormais des réfrigérants qui les remplacent et qui ont uniquement un impact sur l'effet de serre ou des solutions naturelles avec peu d'impact sur l'effet de serre. GRI 305-6

Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Les émissions des véhicules respectent les normes actuelles et nous contrôlons régulièrement l'évolution de la législation pour être toujours aux normes. Notre flotte de véhicules est peu à peu convertie à l'électrique en fonction de leur usage à l'exception de nos véhicules d'intervention d'urgence ou de nos gros véhicules de chantier pour des questions de sécurité, de coût, de réactivité et de puissance. 39% des voitures sont électriques pour Romande Energie SA (comparé à 38% en 2023 après retraitement) et 27% pour Romande Energies Services SA. GRI 305-7

Consommation énergétique au sein de l'organisation

GRI 302-1

Carburant de source non-renouvelable

	2023 MWh	2024 MWh
Gaz	7 586	10 693
Mazout	14 334	16 794
Diesel et SP95	4 374	6 900

Carburant de source renouvelable

Biomasse (bois)	178 127	189 173
Consommation d'électricité	13 554	15 581
Consommation de chauffage	0	0
Consommation de refroidissement	0	0
Consommation de vapeur	0	0
Électricité vendue	1 676 700	1 589 300
Chaleur vendue	103 253	123 663
Refroidissement vendu	2 081	1 995
Vapeur vendue	0	0

Total	2 000 009	1 954 099
-------	-----------	-----------

